

## CHARTRE INSTITUTIONNELLE

### Notre charte fixe les axes fondamentaux de notre école

#### **Buts**

L'école Agapê a pour objectif de former des professionnels de la santé en permettant à nos étudiants d'acquérir de solides compétences tant basées sur l'acquisition des savoirs que de maîtriser les applications pratiques et rendre l'étudiant rapidement apte à travailler de manière autonome.

L'école Agapê propose une formation de naturopathe ainsi que des cours en lien avec la médecine naturelle qui peuvent être suivis de manière indépendante.

Les disciplines enseignées concernent donc autant des étudiants novices que des thérapeutes formés qui cherchent à se perfectionner en étendant leurs compétences.

L'école Agapê adapte ses cours en veillant à ce qu'ils répondent à l'évolution du métier et des exigences formulées par les différents organismes (Fondation ASCA, APTN, RME ainsi que pour le diplôme fédéral).

Fondée en 1992, l'école Agapê représente une valeur sûre dans le paysage de la Naturopathie romande. Héritière de la tradition tout en tenant compte de toutes les nouvelles découvertes en matière de médecines naturelles, elle offre un cursus de formation basé sur une progression régulière dans l'enseignement permettant de démarrer déjà une activité thérapeutique indépendante au bout de 30 mois environ.

La formation est réalisée de manière équilibrée où acquisition des nouvelles compétences, compréhension et intégration de ces compétences et mise en pratique, sont toujours en filigrane dans la structure même de nos cours.

L'objectif de l'école est d'amener l'étudiant à pouvoir exercer en tant qu'indépendant ainsi que de lui permettre d'accéder au diplôme fédéral de naturopathe.

#### **Andragogie**

La direction veille à adapter la formation et les offres en fonction de l'évolution du métier et des demandes éventuelles des étudiants.

La conception de notre enseignement est basée sur l'acquisition des compétences ainsi que sur tout le processus d'apprentissage qui doit être un échange entre le formateur et l'apprenant. Notre école souhaite que les formateurs utilisent l'andragogie positive.

### Les formateurs

L'équipe professorale est constituée de thérapeutes et de professionnels expérimentés dans leur domaine et au bénéfice d'une expérience en tant que formateur ce qui est un gage de bon transfert de l'enseignement au cours de la formation. Ils ont les diplômes en lien avec les branches qu'ils enseignent.

### Nos valeurs

Enseignement et partage des connaissances

Empathie et compassion

Respect (humain, équilibre, écologie, etc.)

Humilité

Professionalisme

Reconnaissance et diffusion des médecines naturelles

### Pratique de la direction

La direction établit un climat de confiance, de respect et de motivation entre ses étudiants, ses formateurs et elle-même. Elle cherche à améliorer en permanence la qualité de sa formation ainsi que ses offres.

### Développement de la qualité

Depuis sa création, l'école Agapê a toujours été considérée comme à la pointe de la qualité par l'excellence de ses formations. Elle entend maintenir cette place en s'améliorant continuellement.

Pour cela, elle utilise de nouveaux outils et s'appuie sur les retours et avis de ses étudiants et formateurs. Elle est favorable à la collaboration avec d'autres écoles et organismes et souhaite développer son offre en s'entourant de formateurs de hautes compétences et qui ont des qualités humaines en lien avec notre philosophie.

### Définition des heures de formation

Définition selon l'ordonnance sur la formation professionnelle : Les heures de formation comprennent les heures de présence, le temps moyen consacré à l'étude personnelle, les travaux individuels et les travaux de groupe, les autres mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la formation, les contrôles des connaissances et les procédures de qualification, ainsi que la mise en pratique des connaissances acquises et les stages accompagnés. [2] Art. 42.

Les heures de formation comprennent ainsi la totalité :

- heures de présence
- heures de travail- heures d'étude personnelle accompagnée et autonome.

### **Heure de présence**

Heures d'enseignement et de formation dirigées. L'horaire et le lieu sont définis exactement par le plan de formation (Landwehr 2006, p. 21).

### **Heure de travail d'étude personnel accompagné**

Temps durant lequel les étudiants s'auto-organisent individuellement et en groupes pour exécuter les tâches et travaux qui leur ont été assignés (Landwehr, 2006, p. 21). Les tâches d'apprentissage et travaux assignés par les formateurs sont en relation directe avec les objectifs d'un module ou d'un chapitre enseigné et font l'objet de discussions et d'évaluations entre étudiants, entre enseignants ou ensemble pendant les heures de cours.

### **Travail d'étude personnel autonome**

Heures de formation individuelle, non structurées par des tâches spéciales (Landwehr 2006, p. 21)

Joël Delacrétaz

CEO Agapê

